



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0554**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Opération Fabrique de l'Innovation - Attributions de subventions d'équipement à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon et à l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour la construction des I-Fabrique et E-Fabrique sur le site de Lyon Tech-La Doua et sur le site de la Manufacture des Tabacs - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

*Présents* : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

**Commission permanente du 31 mai 2021****Décision n° CP-2021-0554**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Opération Fabrique de l'Innovation - Attributions de subventions d'équipement à la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon et à l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour la construction des I-Fabrique et E-Fabrique sur le site de Lyon Tech-La Doua et sur le site de la Manufacture des Tabacs - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération Fabrique de l'Innovation fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

La COMUE Université de Lyon est une université confédérale avec un statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel : elle regroupe 11 établissements d'enseignement supérieur et de recherche et un organisme de recherche.

Le dispositif "Fabrique de l'innovation" incarne la volonté de l'Université de Lyon de renforcer ses capacités d'innovation et d'entrepreneuriat pour :

- contribuer à une meilleure insertion professionnelle de ses étudiants,
- valoriser les compétences des enseignants chercheurs notamment dans la relation avec le monde socio-économique,
- participer activement au développement du territoire.

Pour cela, le projet "Fabrique de l'innovation" se décline sur trois lieux phares situés sur 3 campus différents (LyonTech-La Doua, Manufacture des Tabacs, Campus Manufacture à Saint Etienne) avec une mise en réseau de l'ensemble des établissements.

La présente décision concerne l'attribution d'une subvention d'équipement à :

- la COMUE, maître d'ouvrage de la construction de la I-Fabrique sur le site de Lyon Tech-La Doua,
- l'Université Jean Moulin Lyon 3° maître d'ouvrage de la construction de la E-Fabrique sur le site de la Manufacture des Tabacs.

Ces 2 projets constituent l'opération "Fabrique de l'Innovation" pour le territoire de la Métropole de Lyon.

## II - Le projet I-Fabrique sur le campus de Lyon Tech-La Doua

La construction du bâtiment I-Fabrique, situé au cœur du campus de Lyon Tech-La Doua, a été décidé en 2017 pour permettre le plein déploiement de l'offre de services "Fabrique de l'Innovation" et assurer son bon ancrage sur le territoire de la Métropole.

Préalablement à celle-ci, un lieu transitoire de 350 m<sup>2</sup>, la "Pré-Fabrique", a été créé en 2017 sur le même campus, afin de tester la faisabilité et l'offre de services de la future Fabrique de l'innovation. Cette préfabrique a fait l'objet d'un soutien de la Métropole à hauteur de 355 000 €, par délibération du Conseil n° 2016-1540 du 10 novembre 2016. La fin d'activité de ce lieu et sa démontabilité sont prévues dès la mise en service du Bâtiment I-Fabrique Lyon Tech-La Doua en 2023.

Le bâtiment I-Fabrique présentera une surface de près de 7 000 m<sup>2</sup>, et permettra de mobiliser le potentiel des étudiants, l'excellence scientifique et les moyens de l'Université pour développer une offre de services à destination des porteurs de projets d'innovation et/ou d'entrepreneuriat, issus des milieux économiques comme académiques.

Cette offre de services s'appuiera en particulier sur :

- de nouveaux centres de *co-working* et résidences permettant la maturation et l'incubation de projets avec un niveau d'animation, de conseil et d'accompagnement adapté,
- des espaces dédiés aux structures telles que l'équipe d'animation de la Fabrique de l'innovation, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), la Société d'accélération du transfert de technologies (SATT) Pulsalys et Beelys, permettant des rencontres facilitées entre les mondes académique, socio-économique, étudiant et le citoyen,
- de nouveaux espaces de créativité pour l'apprentissage et la pratique de nouvelles façons d'apprendre et de travailler,
- une offre d'accès aux fab labs et aux plateformes scientifiques et techniques de l'Université de Lyon pour permettre aux porteurs de projets d'innovation de créer, prototyper, fabriquer, tester et expérimenter leurs propositions,
- une animation spécifique de l'Université de Lyon autour des thématiques innovation, entrepreneuriat, créativité et *design*.

La I-Fabrique a également vocation à s'ouvrir aux citoyens et aux porteurs de projets d'artisanat pour l'accompagnement et la réalisation de leurs projets nécessitant les moyens techniques et professionnels disponibles au sein du bâtiment.

### 1° - Calendrier du projet I-Fabrique

Le calendrier prévisionnel de réalisation de la I-Fabrique est le suivant :

- dossier d'expertise déposé en décembre 2017 et approuvé par le Rectorat le 29 octobre 2018,
- maîtrise d'oeuvre choisie en avril 2019,
- avant-projet sommaire (APS) remis en janvier 2020,
- réception avant-projet définitif (APD) en juillet 2020,
- dépôt permis de construire : novembre 2020,
- consultation des entreprises de mars 2021 à août 2021,
- travaux : septembre 2021 - septembre 2023.

## 2° - Montage financier du projet I-Fabrique

Le projet I-Fabrique fait l'objet d'un financement à hauteur de 11 490 000 €, inscrits au CPER 2015-2020 et de financements complémentaires selon la répartition suivante :

|                                 | Financements<br>CPER 2015-2020<br>(en €) | Financements<br>complémentaires<br>(en €) | Total<br>(en €)   |
|---------------------------------|--|---|-------------------|
| État                            | 1 000 000                                | -   | 1 000 000         |
| Région Auvergne-<br>Rhône-Alpes | 5 245 000                                | 1 050 000                                 | 6 295 000         |
| Métropole de Lyon               | 5 245 000                                | 1 050 000                                 | 6 295 000         |
| Université de Lyon              | -  | 4 422 000                                 | 4 422 000         |
| INRIA                           | -  | 1 500 000                                 | 1 500 000         |
| <b>Total</b>                    | <b>11 490 000</b>                        | <b>8 022 000</b>                          | <b>19 512 000</b> |

## III - Projet E-Fabrique sur le campus de la Manufacture des Tabacs

Le projet E-Fabrique doit permettre à l'équipe de l'entrepreneuriat-étudiant Beelys de se retrouver dans un endroit unique, même si leurs fonctions les amèneront à se déplacer également sur les autres sites de la Fabrique de l'innovation, ainsi que sur les différents incubateurs de l'entrepreneuriat-étudiant.

La E-Fabrique s'incarmera dans un lieu d'une surface de près de 500 m<sup>2</sup>, situé dans la Maison du Directeur, sur le site de la Manufacture des Tabacs.

Pour ce faire, le lieu nécessite une réhabilitation dont le montant total est estimé à 3 000 000 €.

Celle-ci sera conduite par l'Université Jean Moulin Lyon 3°, dans le respect patrimonial du site et concernera l'enveloppe extérieure du bâtiment (couverture, façades, menuiseries, grille de protection) et intérieure (renforcement des planchers, rénovation des sols, etc.). Elle doit également permettre de répondre aux normes d'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite.

### 1° - Calendrier du projet E-Fabrique

Le calendrier prévisionnel de réalisation de la E-Fabrique est le suivant :

- études février 2016-mars 2018,
- dossier d'expertise validé par le Rectorat le 21 décembre 2016,
- permis de construire accordé le 1<sup>er</sup> août 2018,
- travaux juin 2019 - 1<sup>er</sup> semestre 2021,
- livraison 2021.

## 2° - Montage financier du projet E-Fabrique

Le projet E-fabrique fait l'objet d'un financement à hauteur de 3 000 000 €, inscrits au CPER 2015-2020, et de financements complémentaires selon la répartition suivante :

|                                  | Financements<br>CPER 2015-2020<br>(en €) | Financements<br>complémentaires<br>(en €) | Total<br>(en €)    |
|----------------------------------|--|---|--------------------|
| Région Auvergne-<br>Rhône-Alpes  | 750 000                                  | -   | 750 000            |
| Métropole de Lyon                | 750 000                                  | -   | 750 000            |
| Université Jean Moulin<br>Lyon 3 | -  | 1 500 000                                 | 1 500 000          |
| <b>Total</b>                     |  |   | <b>3 000 000 €</b> |

Eu égard à l'intérêt du projet dans son ensemble, et de son impact territorial, et compte tenu des engagements pris par la Métropole dans le cadre du CPER 2015-2020, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention d'investissement de 6 295 000 € au profit de la COMUE Université de Lyon pour le projet de I-Fabrique sur le site de Lyon Tech-La Doua et une subvention d'investissement de 750 000 € au profit de l'Université Jean Moulin Lyon 3° pour le projet de E-Fabrique sur le site de la Manufacture des Tabacs ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DECIDE

#### 1° - Approuve :

a) - le projet "Fabrique de l'innovation" de l'Université de Lyon prévu par le contrat métropolitain du site de Lyon du CPER 2015-2020 volet recherche, enseignement supérieur et innovation.

b) - l'attribution de subventions d'investissement :

- d'un montant de 6 295 000 € au profit de la COMUE Université de Lyon pour le projet I-Fabrique sur le campus de Lyon Tech-La Doua,
- d'un montant de 750 000 € au profit de l'Université Jean Moulin Lyon 3° pour le projet E-Fabrique sur le campus de la Manufacture des Tabacs.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - **Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, pour un montant de 7 045 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 750 000 € en 2021,
- 1 259 000 € en 2022,
- 3 147 500 € en 2023,
- 1 888 500 € en 2024.

**4° - Le montant** à payer, soit 7 045 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 204 - opération n° 0P03O9649.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.**